

Info CP 312

Grands magasins : Bientôt, vous recevrez votre prime de fin d'année !

En décembre, vous recevrez votre prime de fin d'année, qui se compose d'une prime de Noël et d'un complément de prime.

Prime de Noël

Chaque travailleur qui répond aux **conditions d'octroi** reçoit une prime de Noël. Les conditions d'octroi sont les suivantes:

- Pendant l'année calendrier, avoir au moins 3 mois (successifs ou non) d'ancienneté dans l'entreprise ;
- Au moment du paiement de la prime, être occupé dans l'entreprise ou se trouver dans une situation assimilée à du travail effectif.

En ce qui concerne le **montant**, on établit une distinction entre :

- les travailleurs avec un an d'ancienneté ;
- les travailleurs avec moins d'un an d'ancienneté ;
- les travailleurs ayant fait l'objet d'une modification contractuelle de la durée du travail;
- les travailleurs rémunérés à la guelte ou payé à la commission.



Complément de prime de Noël

Chaque travailleur qui répond aux **conditions d'octroi** de la prime de Noël reçoit un complément de prime de Noël.

En ce qui concerne le **montant**, on établit une distinction entre :

- les travailleurs à temps plein ;
- les travailleurs à temps partiel ;
- les travailleurs avec un contrat de travail pour une durée déterminée ou pour un contrat de travail nettement défini.

(Pré)pensionné ?

Les travailleurs (pré)pensionnés peuvent aussi bénéficier de la prime de fin d'année. Attention ! Les primes sont octroyées au prorata des prestations effectuées. Par ex. : si vous avez pris votre prépension à partir du 01/08 : vous avez droit à 7/12e de la prime. Toutefois, il existe une condition supplémentaire : il faut avoir un contrat à durée indéterminée.



Info CGSLB

Vous avez encore des questions ?

N'hésitez pas à prendre contact avec votre délégué, votre secrétariat-CGSLB ou votre secrétaire permanent.
Une vue d'ensemble de nos secrétariats est disponible à l'adresse suivante : <https://www.cgsלב.be/fr/secretariats/comtes>.

Likez notre page FB du Commerce !

Et suivez l'actualité du secteur sur <https://www.facebook.com/cgsלבcommerce/>.



**Scannez le QR code
et affiliiez-vous !**

- Service personnalisé, paiement rapide
- Fort dans l'entreprise
- Fort dans la concertation sociale
- Coût de vote affiliation rapidement rentabiliser
- Maisons de vacances au tarif des membres
- Plus info : <https://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>